



L'ARS Nouvelle Aquitaine exige à compter du 30/12/2019 de nous transformer en "plateforme" ou d'être accolés à une "plateforme" pour traiter quasi-exclusivement les troubles du neurodéveloppement, avec des menaces très claires de fermeture si nous n'appliquons pas à 100% leur cahier des charges.

Le CMPP de la Dordogne (Périgueux, Sarlat, Bergerac et ses antennes Brantôme, Belvès, Port Sainte Foy) accueille en 1ère intention pour des soins des enfants et adolescents âgés de 0 à 18 ans avec leur famille ou services (Mecs, ASE, PJJ...) qui en ont la responsabilité. 95% des enfants, adolescents consultant présentent des difficultés psycho-affectives, des difficultés d'apprentissages, relationnelles, psychomotrices. Les autres enfants, ados (5%) présentent des troubles regroupés sous le terme de troubles neuro-développementaux (Autisme, Dyslexie, Dyspraxie,...).

Les autres enfants(ne donnant pas lieu à compensation MDPH), rencontrant des difficultés telles que dépression, difficultés de séparation pour les tout petits, harcèlement scolaire, adolescents fragiles, enfants placés, enfants qui demandent un lieu pour être écoutés, sont qualifiés par l'ARS de "troubles légers"(!!!!) et ne relèveront plus de consultations en CMPP. Ils devront aller en libéral (discrimination/ revenus de la famille) ou, pour les familles les plus fragiles économiquement, être écoutés à l'école !!!(confusion des lieux, confusion enfant/élève). Qui peut imaginer une enfant harcelée ou présentant une phobie scolaire être suivie à l'école !!!

- L'ARS **organise la disparition des CMPP** qui sont des lieux repérés en Dordogne.
- **Où iront les enfants, ados**, qui ne pourront plus s'adresser spontanément aux CMPP ?
- **Perte de sens** pour les professionnels et on connaît les risques psychosociaux qui en découlent (cf suicides chez Orange).
- **Non à l'application du cahier des charges de l'ARS** qui introduit des différences que les CMPP n'ont jamais fait (tous les enfants, ados, quels que soient leurs difficultés où "troubles" ont leur place).
- Non au cahier des charges de L'ARS qui méprise les professionnels et leur savoir-faire.
- **Retrait du cahier des charges** en l'état pour le CMPP de la Dordogne.
- **Respect des différentes approches thérapeutiques**, choix pour les familles. Les enfants, ados, n'ont pas à être mis sur un rail unique.
- **Respect** de nos missions essentielles et repérées par la population.

**Rendez vous à l'ARS Nouvelle Aquitaine (103b bis rue Belleville, Bordeaux)
le 13 mars 2020 à 14h**